



SEINE NORMANDE
SYNDICAT MIXTE DE GESTION

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 1^{er} octobre 2025

Délibération n°2025.10.09 : PARTICIPATION DU SMGSN AU PROJET SEQUANA INCOGNITA

Date de convocation : 17 septembre 2025

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Sylvain BONENFANT, Département de l'Eure, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime,
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime,
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole,
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure,
- Damien THIÉBAULT, Communauté de Communes Roumois Seine,
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville

Pouvoirs :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Frédéric DUCHÉ
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, pouvoir à Hubert LECARPENTIER
- Damien THIÉBAULT, Communauté de Communes Roumois Seine, pouvoir à Hugo LANGLOIS
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BREUGNOT

Carte : compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	13	0	0	13
Voix	41	21	40	0	0	40

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations
de la vallée de la Seine Normande

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200092492-20251001-2025-10-09-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2025

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin
CS 56 101 – 76 100 ROUEN Cedex

02 79 18 22 30

contact@smgsn.fr

syndicat-seine-normande.fr



Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande (SMGSN), compétent en matière de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) en vallée de Seine Normande, anime une stratégie de gestion des milieux aquatiques et humides en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire (stratégie GEMA).

Dans le cadre de l'axe 6 de cette stratégie « Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs concernés sur les enjeux liés aux milieux aquatiques et humides », le SMGSN organise des journées d'information, réalise des animations à destination de différents publics et élabore des documents de sensibilisation sur les milieux aquatiques et humides. Ces différentes actions sont réalisées en régie.

Pour amplifier les actions de sensibilisation, le SMGSN s'appuie également sur les acteurs du territoire en soutenant les projets présentant un intérêt particulier et pour lesquels le syndicat ne dispose pas des compétences nécessaires.

C'est le cas du projet artistique, scientifique et citoyen « Sequana Incognita » porté par l'association « Mission 1 000 tonnes ».

À travers des plongées d'exploration menées entre 2023 et 2025, le projet documente la biodiversité aquatique de l'estuaire, depuis le barrage de Poses jusqu'au port du Havre. Grâce à la captation d'images photo, vidéo et 360°, et en s'appuyant sur une étroite collaboration entre scientifiques, artistes, vidéastes et plongeurs, Sequana Incognita révèle la beauté fragile et la complexité des écosystèmes d'eau douce et saumâtre, tout en mettant en lumière les impacts concrets du changement climatique et de la pollution.

Pour valoriser ces captations, une exposition de 40 panneaux est prévue ainsi que la production d'un documentaire.

Vu l'intérêt de l'opération, Monsieur le Président propose que le SMGSN soutienne financièrement ce projet, à hauteur de 4 200 € TTC.

En contrepartie, le SMGSN pourra utiliser les différents supports créés et bénéficier de l'exposition itinérante.

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le Code Général des Collectivités territoriales,
- l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 autorisant la création du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande et approuvant ses statuts,
- l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,

CONSIDÉRANT :

- la stratégie de gestion des milieux aquatiques et humides de la vallée de la Seine Normande,
- qu'une des missions du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande est de sensibiliser le grand public sur les enjeux liés aux milieux aquatiques et humides,
- que la Seine Normande abrite de nombreux milieux naturels humides et aquatiques remarquables parfois méconnus, et souvent menacés,
- l'intérêt du projet,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'autoriser le Président à accorder une subvention à hauteur de 4 200 euros à l'association Mission 1 000 tonnes pour la réalisation du projet Sequana Incognita,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires au déroulement de ce projet.
- d'inscrire au budget les crédits au compte 65748 – compétence 1.

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE

A handwritten signature "Julien DEMAZURE" is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "Le président du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande" around the top edge and "SMGSN" in the center. The entire stamp and signature are enclosed within a large, dark brown, hand-drawn oval.